



**Centre Hospitalier Universitaire de Dijon
Bourgogne**

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Centre Hospitalier Universitaire de Dijon Bourgogne

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Membres du conseil de surveillance de l'établissement Centre Hospitalier Universitaire de Dijon Bourgogne,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil de surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'établissement Centre Hospitalier Universitaire de Dijon Bourgogne relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard du référentiel comptable applicable constitué par l'instruction budgétaire et comptable M21, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre établissement constitue des provisions réglementées pour charges de personnel liées à la mise en œuvre du compte épargne temps, comme décrit dans la note « Méthode d'évaluation des provisions » de l'annexe aux comptes annuels.

Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir, par sondages, les calculs effectués et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction. Nous avons également apprécié le bien-fondé de l'information qui est donnée dans cette note de l'annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du directeur général et du comptable public et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil de surveillance.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable constitué par l'instruction budgétaire et comptable M21, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directeur général et visés par le comptable public.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 15 mai 2024

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Denis Thibon

- 1 -

BILAN

COMPTE FINANCIER 2023

GESTION PATRIMONIALE ET FINANCIERE

31700 - CHU DIJON BOURGOGNE

Exercice 2023

BILAN

ACTIF		Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:				
	. Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00
	. Frais d'études, de recherche et développement	13 551 803,31	10 775 350,22	2 776 453,09	2 313 960,21
	. Contributions aux investissements communs des GHT	0,00	0,00	0,00	0,00
	. Concessions et droit similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	17 273 820,33	15 178 391,37	2 095 428,96	2 340 921,68
	. Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
	. Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES:				
	. Terrains	8 381 281,66	1 447 905,22	6 933 376,44	6 943 508,59
	. Constructions	754 887 130,28	510 053 391,12	244 833 739,16	239 359 160,17
	. Installations techniques, matériel et outillage industriel	169 921 785,56	134 725 951,92	35 195 833,64	32 265 073,23
	. Autres immobilisations corporelles	88 157 248,27	68 705 430,51	19 451 817,76	15 697 495,98
	. Immobilisations corporelles en cours	11 333 170,98	0,00	11 333 170,98	13 193 524,70
	. Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
	. Immobilisations affectées ou mises à disposition	0,00	0,00	0,00	0,00
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES:				
	. Participations et créances rattachées à des participations	42 516,00	0,00	42 516,00	183 798,00
	. Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	76,22
	. Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00
	. Autres	39 986 566,20	0,00	39 986 566,20	46 643 016,20
	TOTAL I	1 103 535 322,59	740 886 420,36	362 648 902,23	358 940 534,98
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS:				
	. Matières premières	0,00	0,00	0,00	0,00
	. Autres approvisionnements	15 248 808,94	0,00	15 248 808,94	13 029 524,43
	. En-cours de productions de biens	0,00	0,00	0,00	0,00
	. Produits	0,00	0,00	0,00	0,00
	. Marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00
	. Autres stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
	CREANCES D'EXPLOITATION :				
	. Hospitalisés et consultants	6 967 727,18	4 550 663,33	2 417 063,85	2 413 102,59
	. Caisse pivot	88 011 879,32	0,00	88 011 879,32	80 391 781,84
	. Autres tiers payants	19 316 560,10	0,00	19 316 560,10	17 492 714,72
	. Créances irrécouvrables admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00	0,00
	. Autres	504 119,60	0,00	504 119,60	229 838,59
	CREANCES DIVERSES :	21 214 298,15	3 696 402,96	17 517 895,19	11 470 455,10
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00
	DISPONIBILITES	194 293 271,61	0,00	194 293 271,61	218 797 997,53
	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 449 855,72	0,00	1 449 855,72	1 325 359,87
	TOTAL II	347 006 520,62	8 247 066,29	338 759 454,33	345 150 774,67
COMPTES DE REGULARISATION	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES	0,00	0,00	0,00	0,00
	PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS	0,00	0,00	0,00	2 450,00
	DEPENSES A CLASSER OU REGULARISER	1 013 407,74	0,00	1 013 407,74	2 338 830,13

État BI

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 021014

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. HOPITAUX DE COTE D'OR

ETABLISSEMENT : CHU DIJON BOURGOGNE

ACTIF		Exercice 2023			Exercice 2022
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET	NET
	DOTATIONS ATTENDUES	0,00	0,00	0,00	0,00
	ECARTS DE CONVERSION D'ACTIF	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL GENERAL	1 451 555 250,95	749 133 486,65	702 421 764,30	706 432 589,78



COMPTE FINANCIER 2023

31700 - CHU DIJON BOURGOGNE

Exercice 2023

BILAN

	PASSIF	Exercice 2023	Exercice 2022
CAPITAUX PROPRES	APPORTS	125 275 594,63	124 635 525,43
	RESERVES:		
	. Excédents affectés à l'investissement	18 543 554,11	17 801 665,59
	. Réserve de trésorerie	8 296 175,84	8 296 175,84
	. Réserves de compensensation	551 706,78	551 706,78
	REPORT A NOUVEAU :		
	. Report à nouveau excédentaire	90 989 127,10	64 615 973,68
	. Report à nouveau déficitaire	-4 592 420,56	-3 087 557,88
	RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENT OU DEFICIT)	21 630 009,33	25 751 537,48
	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	20 575 905,73	13 179 709,23
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	PROVISIONS POUR RISQUES	11 890 532,00	11 626 953,00
	PROVISIONS POUR CHARGES	35 560 668,03	34 077 229,39
DETTES	TOTAL II	47 451 200,03	45 704 182,39
	DETTES FINANCIERES:		
	. Emprunts obligataires	0,00	14 000 000,00
	. Emprunts auprès des établissements de crédit	214 335 628,42	243 162 440,78
	. Emprunts et dettes financières divers	14 369 978,07	14 171 254,82
	. Crédits et lignes de trésorerie	0,00	0,00
	DETTES D'EXPLOITATION:		
	. Avances reçues	4 618 312,06	2 169 985,30
	. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 645 008,40	28 602 388,31
	. Dettes fiscales et sociales	21 237 524,44	21 237 235,82
	DETTES DIVERSES:		
	. Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8 562 919,92	11 167 592,09
	. Fonds déposés par les hospitaliers et hébergés	8 334,43	6 968,98
	. Autres	3 564 506,17	6 630 416,94
	. Produits constatés d'avance	38 217 986,35	30 264 574,89
COMPTES DE REGULARISATION	TOTAL III	336 560 198,26	371 412 857,93
	RECETTES A CLASSER ET A REGULARISER CREDIT	4 402 348,25	4 798 969,51
	ECART DE CONVERSION PASSIF	0,00	0,00
	TOTAL GENERAL	702 421 764,30	706 432 589,78

- 2 -

COMPTE DE RESULTAT DE L'ÉTABLISSEMENT

COMPTE FINANCIER 2023

31700 - CHU DIJON BOURGOGNE

Exercice 2023

Compte de résultat de l'établissement (toutes activités confondues) ¹

	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
VENTE DE MARCHANDISES	20 166 555,73	19 262 456,59
PRODUCTION VENDUE	23 058 481,39	22 396 455,16
PRODUCTION STOCKÉE, DESTOCKAGE	0,00	0,00
PRODUCTION IMMOBILISÉE	0,00	0,00
PRODUITS DE L'ACTIVITÉ HOSPITALIÈRE	703 137 377,34	657 624 671,15
SUBV D'EXPLOITATION ET PARTICIPATIONS	39 623 143,76	37 509 020,01
REPRISES SUR AMORT, DÉPRÉC ET PROVISIONS	955 671,34	852 211,45
TRANSFERTS DE CHARGES D'EXPLOITATION	0,00	0,00
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	13 693 438,41	12 423 463,09
TOTAL I	800 634 667,97	750 068 277,45
CHARGES D'EXPLOITATION		
ACHATS DE MARCHANDISES	0,00	0,00
VARIATION DE STOCKS DE MARCHANDISES	0,00	0,00
ACHATS STOCKÉS MAT PREM ET FOURNITURES	0,00	0,00
VARIATION DE STOCKS MAT PREM ET FOURNIT	0,00	0,00
ACHATS STOCKÉS AUTRES APPROVISIONNEMENTS	209 497 959,82	189 833 471,61
VARIATION STOCKS DES AUTRES APPROVIS	-2 219 284,51	1 281 626,86
ACHATS NON STOCKÉS MAT ET FOURNITURES	17 187 234,35	10 760 062,83
SERVICES EXTÉRIEURS ET AUTRES	51 477 007,01	44 787 055,41
IMPÔTS ET TAXES SUR RÉMUNÉRATIONS	45 319 380,18	42 413 041,33
IMPÔTS TAXES ET VERST ASSIMILÉS AUTRES	138 385,85	127 261,06
RÉMUN ET AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	305 234 096,43	288 582 435,61
CHARGES SOCIALES	110 007 167,77	102 809 913,16
DOT AUX AMORT ET DÉPRÉC SUR IMMO	39 346 195,98	38 178 342,55
DOT AUX DÉPRÉC SUR ACTIF CIRCULANT	1 384 666,72	487 799,35
DOT AMORT, PROV, DÉPR RISQUES ET CHARGES	2 607 825,56	3 322 342,16
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 518 610,72	6 781 509,06
TOTAL II	786 499 245,88	729 364 860,99
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	14 135 422,09	20 703 416,46
PRODUITS FINANCIERS		

¹ sans neutralisation d'opérations entre les comptes de résultat



COMPTE FINANCIER 2023

31700 - CHU DIJON BOURGOGNE

Exercice 2023

Compte de résultat de l'établissement (toutes activités confondues) ¹

	Exercice 2023	Exercice 2022
DE PARTICIPATIONS ET DES IMMOB FINANC	0,00	0,00
REVENUS DES VMP, ESCOMPTES	3 271 672,62	2 648 340,97
REPRISE SUR PROVISIONS	0,00	0,00
TRANSFERTS DE CHARGES FINANCIÈRES	0,00	0,00
GAINS DE CHANGE	0,00	0,00
PRODUIT NET SUR CESSIONS DE VMP	0,00	0,00
TOTAL III	3 271 672,62	2 648 340,97
CHARGES FINANCIERES		
DOTATIONS AUX AMORT, DÉPRÉC ET PROVIS	2 450,00	2 450,00
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES	13 398 419,74	11 542 083,22
PERTES DE CHANGE	0,00	0,00
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VMP	0,00	0,00
TOTAL IV	13 400 869,74	11 544 533,22
2-RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-10 129 197,12	-8 896 192,25
3-RESULTAT COURANT(I-II+III-IV)	4 006 224,97	11 807 224,21
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
PROD EXCEPT OP GESTION EXERCICE COURANT	730 682,26	315 210,33
PROD EXCEPT OP GESTION EXER ANTÉR	20 164 318,37	18 944 709,37
PROD EXCEP : OPÉRATIONS EN CAPITAL	2 743 020,06	2 362 682,97
REPRISES SUR PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	33 479,00	38 841,00
REPRISES SUR DÉPRÉC EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00
TRANSFERTS DE CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00
TOTAL V	23 671 499,69	21 661 443,67
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
CHARGES EXCEPT EXERCICE COURANT	2 319 038,84	2 827 297,79
CHARGES EXCEPT EXERCICES ANTÉRIEURS	3 576 453,40	4 151 595,31
CHARG EXCEPT SUR OPÉRATIONS EN CAPITAL	152 223,09	738 237,30
DOTATIONS AUX PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	0,00	0,00
DOT AUX AMORT ET DÉPRÉC EXCEPTION	0,00	0,00
TOTAL VI	6 047 715,33	7 717 130,40
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	17 623 784,36	13 944 313,27

¹ sans neutralisation d'opérations entre les comptes de résultat



COMPTE FINANCIER 2023

31700 - CHU DIJON BOURGOGNE

Exercice 2023

Compte de résultat de l'établissement (toutes activités confondues) ¹

	Exercice 2023	Exercice 2022
5- TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	827 577 840,28	774 378 062,09
6- TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	805 947 830,95	748 626 524,61
EXCEDENT OU DEFICIT (5 - 6)	21 630 009,33	25 751 537,48

¹ sans neutralisation d'opérations entre les comptes de résultat



- 3 -

ANNEXE

- 3.1 -

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE,

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes du CHU Dijon Bourgogne sont établis dans le respect des principes comptables, afin de donner une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'établissement et de garantir la qualité et la compréhension de l'information.

Les principes comptables sont :

- le principe de continuité d'activité,
- le principe de régularité et de sincérité
- le principe de prudence,
- le principe de permanence des méthodes, sauf changements justifiés par les évolutions réglementaires et décrits ci-après ;
- le principe d'intangibilité du bilan d'ouverture,
- le principe de non compensation.

Les comptes annuels sont établis conformément au référentiel comptable applicable constitué par l'instruction budgétaire et comptable M21. Les arrêtés du 16 juin 2014 et du 19 décembre 2014 relatifs à l'instruction budgétaire et comptable M21 des établissements publics de santé, modifiés par l'arrêté du 29 novembre 2018, modifiés par l'arrêté du 28 novembre 2019, modifiés par l'arrêté du 29 décembre 2020, modifiés par l'arrêté du 17 décembre 2021, modifiés par l'arrêté du 20 décembre 2022, comportent en annexe les tomes I, II et III de l'instruction M21.

**** Changements de méthodes comptables, changements d'estimation et corrections de bilan**

Ces changements de méthodes comptables, changements d'estimation et corrections d'erreurs ont été effectués dans le cadre de la certification des comptes et comptabilisées dans le bilan d'ouverture au 1er janvier 2023. Ils n'impactent donc pas le résultat de l'exercice.

Participations

Les participations ont fait l'objet d'une analyse de l'existant et ont conduit, pour certaines d'entre-elles, à une correction de bilan.

Produits constatés d'avance

A la demande des commissaires aux comptes du CHU Dijon Bourgogne, 2 produits constatés d'avance ont été reclassés en dons et leg, en correction de bilan.

Synthèse de la situation nette au 1er janvier 2023

<u>Actif</u>		Compte financier Helios au 31/12/2022	Correction en situation nette au 01/01/2023	Compte financier au 01/01/2023	Opérations de l'exercice 2023	Compte financier Helios au 31/12/2023
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	4 654 882 €		4 654 882 €	217 000 €	4 871 882 €
	Immobilisations corporelles	307 458 763 €		307 458 763 €	10 289 175 €	317 747 938 €
	Immobilisations financières	46 826 890 €	-141 358 €	46 685 532 €	-6 656 450 €	40 029 082 €
Actif circulant	Stocks et en-cours	13 029 524 €		13 029 524 €	2 219 285 €	15 248 809 €
	Créances d'exploitation	100 527 438 €		100 527 438 €	9 722 185 €	110 249 623 €
	Créances diverses	11 470 455 €		11 470 455 €	6 047 440 €	17 517 895 €
	Valeurs mobilières de placement	0 €			0 €	0 €
	Disponibilités	218 797 998 €		218 797 998 €	-24 504 726 €	194 293 272 €
	Charges constatées d'avance	1 325 360 €		1 325 360 €	124 496 €	1 449 856 €
Comptes de régularisation		2 341 280 €		2 341 280 €	-1 327 872 €	1 013 408 €
TOTAL ACTIF		706 432 590 €	-141 358 €	706 291 232 €	-3 869 467 €	702 421 764 €

<u>Passif</u>		Compte financier Helios au 31/12/2022	Correction en situation nette au 01/01/2023	Compte financier au 01/01/2023	Opérations de l'exercice 2023	Compte financier Helios au 31/12/2023
Capitaux propres	Apports	124 635 525 €	400 000 €	125 035 525 €	240 069 €	125 275 595 €
	Excédents affectés à l'investissement	17 801 666 €	-141 358 €	17 660 307 €	883 247 €	18 543 554 €
	Réserve de trésorerie	8 296 176 €		8 296 176 €	0 €	8 296 176 €
	Réserves de compensation	551 707 €		551 707 €	0 €	551 707 €
	Report à nouveau excédentaire	64 615 974 €		64 615 974 €	26 373 153 €	90 989 127 €
	Report à nouveau déficitaire	-3 087 558 €		-3 087 558 €	-1 504 863 €	-4 592 421 €
	Résultat de l'exercice	25 751 537 €		25 751 537 €	-4 121 528 €	21 630 009 €
	Subventions d'investissement	13 179 709 €		13 179 709 €	7 396 197 €	20 575 906 €
	Provisions réglementées	32 771 844 €		32 771 844 €	-33 479 €	32 738 365 €
	Droits de l'affectant	0 €		0 €	0 €	0 €
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	11 626 953 €		11 626 953 €	263 579 €	11 890 532 €
	Provisions pour charges	34 077 229 €		34 077 229 €	1 483 439 €	35 560 668 €
Dettes	Dettes financières	271 333 696 €		271 333 696 €	-42 628 089 €	228 705 606 €
	Dettes d'exploitation	52 009 609 €		52 009 609 €	5 491 235 €	57 500 845 €
	Dettes diverses	17 804 978 €		17 804 978 €	-5 667 480 €	12 137 498 €
	Produits constatés d'avance	30 264 575 €	-400 000 €	29 864 575 €	8 353 411 €	38 217 986 €
Comptes de régularisation		4 798 970 €		4 798 970 €	-398 359 €	4 400 611 €
TOTAL PASSIF		706 432 590 €	-141 358 €	706 291 232 €	-3 869 467 €	702 421 764 €

**** Dépenses engagées non mandatées**

Les dépenses engagées non mandatées sont comptabilisées sur les comptes suivants : compte 408 "Fournisseurs Factures non parvenues", compte 421 "Personnel Rémunérations dues", compte 428 "Personnel Charges à payer", compte 438 "Organismes sociaux Charges à payer", compte 448 "Etat Charges à payer", compte 468 "Divers Charges à payer".

**** Méthode d'évaluation des immobilisations**

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût historique.

La règle générale retenue est la suivante : les investissements dont la valeur est supérieure à 500 € TTC, qui ont une durée de vie supérieure à 1 an, ainsi que ceux qui ont pour effet d'augmenter la durée de vie des biens sont considérés comme des immobilisations.

Entrée dans le patrimoine des immobilisations :

Les éléments de l'actif immobilisé, à leur entrée dans le patrimoine, sont valorisés ainsi :

- les immobilisations acquises à titre onéreux sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat augmenté des frais accessoires, par exemple les frais de transport) ;
- les immobilisations acquises à titre gratuit sont comptabilisées à leur valeur vénale.

Elles sont comptabilisées pour leur montant TTC.

**** Méthode d'évaluation des amortissements**

La méthode d'amortissement pour l'exercice est :

linéaire à compter de la date de mise en service ou de la date d'acquisition de l'immobilisation.

Les durées d'amortissement figurent en annexe IC2.

Concernant le non amortissement de la construction financée sous forme d'un Bail Emphytéotique Hospitalier (BEH), et figurant à l'actif pour un montant de 7,4 M€, il a été pris en considération :

- le fait que le BEH porte sur une construction simple, à savoir une plateforme hospitalière d'approvisionnement sans technologie avancées et avec de faibles contraintes d'entretien.
- et les dispositions du contrat prévoyant que le potentiel de service initial du bien doit être intégralement conservé à la fin du bail, par le bailleur.

**** Méthode d'évaluation des stocks**

À leur date d'entrée dans le patrimoine, les stocks sont enregistrés :

- à leur coût d'acquisition, pour les biens acquis à titre onéreux (approvisionnements et marchandises) ;
- à une valeur nulle pour les dons.

Les sorties de stocks sont comptabilisées au prix moyen pondéré (PMP).

**** Méthode d'évaluation des provisions**

La méthode d'évaluation des provisions est propre à chaque compte de provisions.

*** Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations (compte 142)**

Elles sont estimées à partir des tableaux de détermination des surcoûts des projets d'investissements pour les comptes de résultat principal et annexes.

En ce qui concerne le compte de résultat principal, le tableau de détermination des surcoûts (aides perçues versus frais financiers et amortissements) a permis d'identifier sur la période 2012 à 2015, un rattrapage annuel de dotations aux provisions qui a été effectué par l'établissement pour atteindre le niveau de provision requis, conformément à son projet de retour à l'équilibre financier (PRE) 2012-2013 et à son contrat de retour à l'équilibre financier (CREF) 2014-2017. Le plan de reprise des provisions relatives au site François-Mitterrand (projet Bocage Central), qui s'élèvent à 32 M€ au 31 décembre 2023, reste à finaliser définitivement.

En ce qui concerne le compte de résultat annexe, le tableau de détermination des surcoûts permet d'identifier la reprise sur provision effectuée annuellement pour compenser les surcoûts liés au projet de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD).

*** Provisions réglementées pour charges de personnel liées à la mise en œuvre du compte épargne temps (compte 153)**

Les CET du personnel non médical sont évaluées au coût moyen journalier chargé par individus en prenant le salaire moyen annuel rapporté à l'Obligation Annuelle de temps de Travail (OAT) de 209 jours.

Les CET du personnel médical sont évaluées au coût moyen journalier chargé par individus, en prenant le salaire moyen annuel rapporté à 209 jours travaillés pour un temps plein.

*** Provisions pour risques et charges sur emprunts (compte 152)**

Elles sont estimées à partir des tableaux de calcul des surcoûts des emprunts pour les comptes de résultat principal et annexes. L'exercice 2023 n'a pas donné lieu à la constitution d'une provision pour risques et charges sur emprunts.

*** Provisions pour risques (compte 151)**

Elles sont estimées à partir des passifs certains dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise.

En ce qui concerne la provision liée aux allocations d'aide au retour à l'emploi, elle est estimée à partir des dossiers des agents concernés par le dispositif. Le montant de la provision est estimé au 31/12/2023 à partir des indemnités journalières calculées à l'ouverture du dossier et valorisées au regard du nombre de jours restants à indemniser.

En ce qui concerne les provisions liées aux contentieux en cours en matière de ressources humaines médicales et non médicales, elles sont estimées à partir des contentieux ouverts au 31/12/2023.

En ce qui concerne les provisions liées aux contentieux patients, elles sont estimées à partir des contentieux ouverts au 31/12/2023, et correspondent aux franchises d'assurance.

En ce qui concerne les provisions liées aux contentieux de la dotation non affectée, elles sont estimées à partir des contentieux ouverts au 31/12/2023 et correspondent à une estimation des frais à engager.

En ce qui concerne les provisions liées aux ruptures conventionnelles, elles sont estimées à partir de la moyenne de dossiers à traiter annuellement multipliée par le coût moyen des 5 dernières années.

En ce qui concerne les provisions liées à la prime de précarité, elles sont estimées à partir de la liste des praticiens au 31/12/2023, exerçant dans le cadre d'un contrat d'une durée d'un an.

En ce qui concerne la provision liée aux cotisations CNRACL, elle est estimée à partir des dossiers des agents concernés par le dispositif. Le montant de la provision est estimé au 31/12/2023 à partir des dossiers engagés (devis accepté / facture reçue), des dossiers en attente de factures (devis réceptionné), des dossiers en attente de devis. Les dossiers en attente de devis sont valorisés à partir des coûts moyens constatés sur la base des devis réceptionnés et/ou acceptés pour les dossiers hors année d'étude d'une part et les dossiers avec année d'étude d'autre part. Le taux de conversion des demandes est estimé à 100%.

Le CHU n'ayant pas connaissance des dossiers déposés par des agents ayant été titularisés ou employés en tant que contractuels au CHU Dijon Bourgogne mais actuellement employés dans un autre établissement, aucune provision n'est constituée à ce titre, bien que la charge incomberait in fine au CHU Dijon Bourgogne, selon les dispositions du décret n°2016-1101 du 11 août 2016.

En ce qui concerne la provision liée aux coûts des opérations de désamiantage, elle est estimée au 31/12/2023 à partir des rapports de désamiantage (DTA et DAAT) à date et pour lesquels l'établissement n'a pas programmé de projets d'investissement en lien avec les bâtiments sur lesquels la présence d'amiante a été identifiée.

**** Méthode de comptabilisation des créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

**** Méthode de calcul des dépréciations de créances**

La méthode de calcul des dépréciations de créances est la suivante :

- 100 % des montants en reste des exercices antérieurs à 2023 hors Etat, collectivités locales, organismes publics et Caisses de Sécurité Sociale.
- provision au cas par cas des montants en reste de l'exercice 2023.

**** Méthode d'évaluation et de comptabilisation des séjours à cheval**

Contexte

Les recettes afférentes à des séjours d'hospitalisation de Médecine, Chirurgie et Obstétrique débutés en année N et clos en année N+1 (séjours dits « à cheval ») sont valorisées et versées par l'assurance maladie en N+1.

Dans le cadre de la certification des comptes, il est désormais nécessaire d'estimer au plus juste la part de ces recettes correspondant à la partie du séjour qui s'est déroulé sur l'année N et de comptabiliser ces recettes sur l'exercice N par une écriture de produits à recevoir.

Les recettes concernées sont celles liées aux séjours décrits précédemment mais aussi aux molécules onéreuses et dispositifs médicaux implantables dispensés sur l'exercice N durant ces séjours.

Les recettes concernées sont exclusivement celles versées par l'assurance maladie, c'est-à-dire des recettes de titre 1 (valorisées en GHS sur e-pmsi). Les autres recettes liées à ces séjours, ticket modérateur, forfait journalier, ticket modérateur forfaitaire (recettes de titre 2) sont déjà rattachées à l'exercice dans le respect des règles comptables lors des opérations de clôture réalisées par la facturation.

Méthodologie

Au vu des éléments précités, le calcul de la recette à recevoir s'effectue selon les règles décrites dans le guide des règles de facturation des soins dispensés par les établissements de santé (version du 15/09/2009).

Estimation des recettes en GHS des séjours à cheval par le département d'information médical : cette estimation est basée sur le Prix Moyen de la Journée par service, calculé à partir des durées de séjours et la valorisation des patients mono-service.

Répartition des recettes estimées entre les exercices N et N+1 au prorata des journées passées respectivement sur N et N+1.

Application du coefficient prudentiel égal à 1 pour 2023

Application du taux de facturabilité de l'année 2023

Pour les Molécules Onéreuses et Dispositifs médicaux implantables, les données sont suivies mensuellement par le DIM à partir des fichiers FICHCOMP, qui font également l'objet d'un envoi sur e-pmsi. Ces médicaments et dispositifs coûteux sont remboursés à 100% par l'assurance maladie sur la base de tarifs de référence.

Ecriture comptable

Le produit à recevoir est comptabilisé sur les comptes budgétaires suivants :

H/7311110 pour la partie tarification des séjours.

H/731121 pour les molécules onéreuses remboursables en sus des séjours.

H/73113 pour les dispositifs médicaux remboursables en sus des séjours.

Pour les séjours à cheval 2023/2024, les montants suivants ont été comptabilisés en produits à recevoir :

Séjours	6 729 168,35 €
Molécules onéreuses en sus	771 461,00 €
Dispositifs médicaux en sus	84 703,67 €

Pour les séjours à cheval 2022/2023, les montants suivants avaient été comptabilisés en produits à recevoir à la clôture de l'exercice précédent :

Séjours	5 174 256,15 €
Molécules onéreuses en sus	139 439,99 €

Dispositifs médicaux en sus

236 633,75 €

**** Charges constatées d'avance**

Les charges constatées d'avance concernent des prestations de maintenance de la Direction des Systèmes d'Information, de la Direction des Services Techniques, de la Direction des Affaires Financières payées en 2023 au titre de 2024 sur le compte de résultat principal.

**** Produits constatés d'avance**

Les produits constatés d'avance concernent des recettes de titre 1 et de titre 3 du compte de résultat principal et des comptes de résultats annexes.

Les recettes de dotations MIGAC et FIR sont enregistrées en produits constatés d'avance pour la part non consommée en N.

**** Evénements postérieurs à la clôture**

Des compléments de financements 2023 notifiés par l'ARS Bourgogne-Franche-Comté en mars 2024 ont été pris en compte dans le compte financier 2023.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice 2023 du CHU Dijon Bourgogne a été marqué par la fin du cycle de crises sanitaires initié début 2020, avec la fin de l'épisode grippe-Covid-19 combiné à une épidémie de bronchiolite inédites qui a produit des effets indésirables jusqu'à la mi-février. Le retour à la normale s'est opéré de façon plus lente que prévu en raison de tensions chroniques sur les recrutements de ressources humaines paramédicales.

Parallèlement, Le CHU Dijon Bourgogne a adopté fin 2023 son projet d'établissement pour la période 2024-2028 afin de structurer ses priorités en matière de soins, d'enseignement, de formation, de recherche, de dialogue social, de responsabilité environnementale et de cadre managérial.

De façon générale, le CHU Dijon Bourgogne a assuré :

- Le maintien de l'activité du CHU comme fil conducteur : en dépit des difficultés, notamment en termes de difficultés persistantes de recrutement de ressources humaines soignantes spécialisées (en particulier sur les blocs opératoires), l'activité globale de l'établissement a connu une augmentation de +2,7% (en séjours), portée essentiellement par l'activité ambulatoire (+3%) et, dans une moindre mesure par les séances de dialyse (+1%), conjuguée à une hausse de 2% de l'activité d'hospitalisation complète, au contraire de l'année précédente. Ces résultats sont à nuancer par la tendance baissière des naissances (-3,9%) dans un contexte démographique national et régional en très net recul par rapport à 2022. Cette tendance baissière constatée est désormais structurellement accélérée. Elle est à mettre en regard avec le vieillissement de la population de l'ex-région Bourgogne, également structurel et qui s'accélère, aboutissant à un nombre croissant de patients âgés poly-pathologiques dont la prise en charge dans les meilleures conditions constitue, et constituera à l'avenir, un défi de santé publique majeur. On note également une légère baisse de la durée moyenne de séjour en hospitalisation complète traduisant les effets d'ajustements organisationnels internes ; lesquels sont d'autant plus significatifs que les difficultés d'aval sanitaires (SSR, HAD) comme médico-social (EHPAD) ont été constatés tout au long de l'exercice.

- Le lancement ou la continuation de travaux d'extension au soutien de l'activité : à la dynamique de retour à une activité normale sans crises exogènes impactantes, s'ajoutent plusieurs projets architecturaux et organisationnels d'envergure qui ont été menés à terme et inaugurés au cours de l'année 2023. Ce fut notamment le cas du nouveau service des urgences pédiatriques (SUP) entièrement rénové, qui a ouvert ses portes à l'été 2023, ainsi que le nouveau Bocage-Central Nord-Est (BCNE). Ce bâtiment accueille notamment une nouvelle unité de thérapie brève pour patients suicidaires (UITB) venant renforcer l'offre de soins psychiatrique post-aigus, ainsi que des activités du service de neurologie comme le Centre Mémoire (CM2R). Parallèlement, les travaux inhérents à l'édification de l'Institut de la fertilité, à un nouvel EHPAD à Champmaillot et à la nécessaire rénovation du SSR gériatrique se sont poursuivis.

- Un maintien significatif de la dynamique d'innovation et de recherche : la visite HCERES de février 2023, est venue conforter les axes stratégiques retenus ainsi que l'engagement des professionnels et de l'institution dans la recherche et l'innovation. A l'heure de l'intelligence artificielle (IA) sur la base de laquelle un projet de création d'un entrepôt de données de santé (EDS) élaboré de façon multidisciplinaire et en partenariat avec l'Uba a débuté, le CHU a inscrit dans son projet d'établissement l'ambition de promouvoir l'excellence de ses activités de recherche et d'innovation avec une stratégie à 10 ans. Cinq objectifs prioritaires structurants ont été retenus, parmi lesquels faire de l'établissement un CHU qui compte sur le plan régional, national et européen pour ses activités de recherche, notamment translationnelle, et d'innovation.

- La prise en compte des enjeux relatifs aux situations sanitaires exceptionnelles (SSE) : en novembre 2023, plus de 600 professionnels de l'urgence vitale et des services supports du CHU Dijon Bourgogne ont pris part à un exercice d'ampleur mené sous l'autorité du Préfet avec pour thématique une « tuerie de masse ».

Fin 2023, le CHU demeurait, à l'instar des hôpitaux de la région Bourgogne-Franche-Comté, dans une situation de fragilité relative du fait de ressources humaines soignantes en nombre limité, mais résolument confiant dans ses forces et ambitieux dans le développement de son offre d'excellence territoriale et de recours au service de nos concitoyens.

Etat PF3

ETABLISSEMENT : 317 CHU DIJON BOURGOGNE

COMPTE FINANCIER 2023

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE DIJON C.H.U

CIRCONSTANCES QUI EMPECHENT DE COMPARER D'UN EXERCICE SUR L'AUTRE CERTAINS POSTES

Les correction impactant la situation nette sont mentionnées dans l'annexe PF1.

Modification du plan de compte au 1er janvier 2023 :

Les comptes 641176, 641376 et 641576 "majoration horaire pour travail de nuit" ont été créés au 01/01/2023.

Les comptes 641177, 641377 et 641577 "indemnités forfaitaires pour travail des dimanches et jours fériés" ont été créés au 01/01/2023.

Les comptes 6411782, 6413782 et 6415782 "complément de traitement indiciaire (CTI)" ont été créés au 01/01/2023.

Les comptes 6411783, 6413783 et 6415783 "prime grand age" ont été créés au 01/01/2023 pour les CRPA B, E et P.

Les comptes 6411788, 6413788 et 6415788 "autres" ont été créés au 01/01/2023.

Les comptes 641174 "indemnité inflation", 641374 "indemnité inflation", 641574 "indemnité inflation", 64164 "indemnité inflation", 64168 "autres", 64174 "indemnité inflation", 64178 "autres", 64284 "indemnité inflation" et 64288 "autres" ont été supprimés au 01/01/2023

Les comptes 731173 "dotation activités spécifiques", 731174 "dotations transformation", 731176 "dotation qualité de codage et Forfait incitation financière à la qualité (FIFAQ)" ont été créés au 01/01/2023

- 3.2 -

NOTE RELATIVE AUX POSTES DE BILAN

COMPTE FINANCIER 2023

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

31700 - CHU DIJON BOURGOGNE

Exercice 2023

RUBRIQUES	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la cloture de l'exercice
	Solde débiteur			Solde débiteur
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais d'études,de recherche et de développement	12 226 589,69	1 366 852,15	41 638,53	13 551 803,31
Contributions aux investissements communs des GHT	0,00	0,00	0,00	0,00
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	16 671 565,30	614 762,43	12 507,40	17 273 820,33
Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00



COMPTE FINANCIER 2023
TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

31700 - CHU DIJON BOURGOGNE

Exercice 2023

RUBRIQUES	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
	Solde débiteur			Solde débiteur
Immobilisations corporelles				
Terrains	8 328 154,57	59 757,38	6 630,29	8 381 281,66
Constructions	727 801 046,89	28 573 726,71	1 487 643,32	754 887 130,28
Installations techniques, matériel et outillage industriel	160 071 377,90	14 001 568,41	4 151 160,75	169 921 785,56
Autres immobilisations corporelles	79 871 004,97	8 718 437,38	432 194,08	88 157 248,27
Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles en cours	13 193 524,70	21 716 347,91	23 576 701,63	11 333 170,98
Dont part investissement-partenariats public-privé	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	11 958 138,04	20 446 234,36	22 579 952,96	9 824 419,44
Immobilisations affectées ou mises à disposition	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées à des participations	183 798,00	0,00	141 282,00	42 516,00
Autres titres immobilisés	76,22	0,00	76,22	0,00
Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	46 643 016,20	954,00	6 657 404,00	39 986 566,20
TOTAL	1 064 990 154,44	75 052 406,37	36 507 238,22	1 103 535 322,59



COMPTE FINANCIER 2023
TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

31700 - CHU DIJON BOURGOGNE

Exercice 2023

RUBRIQUES	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
	Solde créditeur			Solde créditeur
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais d'études,de recherche et de développement	9 912 629,48	862 720,74	0,00	10 775 350,22
Contributions aux investissements communs des GHT	0,00	0,00	0,00	0,00
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	14 330 643,62	847 747,75	0,00	15 178 391,37
Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 384 645,98	63 259,24	0,00	1 447 905,22
Constructions	488 441 886,72	21 739 736,20	128 231,80	510 053 391,12
Installations techniques, matériel et outillage industriel	127 806 304,67	10 908 685,69	3 989 038,44	134 725 951,92
Autres immobilisations corporelles	64 173 508,99	4 924 046,36	392 124,84	68 705 430,51
Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	706 049 619,46	39 346 195,98	4 509 395,08	740 886 420,36



COMPTE FINANCIER 2023
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

31700 - CHU DIJON BOURGOGNE

Exercice 2023

RUBRIQUES	Valeur au début de l'exercice N (avant affectation du résultat de l'exercice N-1)	Valeur à la fin de l'exercice N	Variation à la baisse	Variation à la hausse
	Solde créditeur	Solde créditeur		
Apports	124 635 525,43	125 275 594,63	0,00	640 069,20
Réserves :				
Excédents affectés à l'investissement	17 801 665,59	18 543 554,11	0,00	741 888,52
Réserve de trésorerie	8 296 175,84	8 296 175,84		0,00
Réserves de compensation	551 706,78	551 706,78		0,00
Report à nouveau :				
Report à nouveau excédentaire	64 615 973,68	90 989 127,10	0,00	26 373 153,42
Report à nouveau déficitaire	-3 087 557,88	-4 592 420,56	1 504 862,68	0,00
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	25 751 537,48	21 630 009,33	4 121 528,15	0,00
Subventions d'investissement	13 179 709,23	20 575 905,73	0,00	7 396 196,50



COMPTE FINANCIER 2023
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

31700 - CHU DIJON BOURGOGNE

Exercice 2023

RUBRIQUES	Valeur au début de l'exercice N (avant affectation du résultat de l'exercice N-1)	Valeur à la fin de l'exercice N	Variation à la baisse	Variation à la hausse
	Solde créditeur	Solde créditeur		
Provisions réglementées :				
Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	32 771 843,80	32 738 364,80	33 479,00	0,00
Provisions réglementées pour propre assureur				
Responsabilités civiles	0,00	0,00		0,00
Autres	0,00	0,00		0,00
Droits de l'affectant	0,00	0,00		0,00
TOTAL	284 516 579,95	314 008 017,76	5 659 869,83	35 151 307,64
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES DE L'ANNEE				29 491 437,81



COMPTE FINANCIER 2023

TABLEAU SYNTHETIQUE DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES ET DES DEPRECIATIONS

31700 - CHU DIJON BOURGOGNE

Exercice 2023

RUBRIQUES	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
	Solde créditeur			Solde créditeur
Provisions pour risques et charges				
. C/ 151 : Provisions pour risques				
C/ 1511 Provisions pour litiges	5 993 513,00	342 318,00	356 541,00	5 979 290,00
C/ 1515 Provisions pour pertes de change	0,00	0,00	0,00	0,00
C/ 1518 Autres provisions pour risques	5 633 440,00	277 802,00	0,00	5 911 242,00
. C/ 152 : Provisions pour risques et charges sur emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00
. C/153 : Provisions pour charges de personnel liées à la mise en oeuvre du compte épargne temps (CET)				
C/ 1531 Personnel médical	13 560 916,81	18 716,78	488 742,30	13 090 891,29
C/ 1532 Personnel non médical	20 516 312,58	1 968 988,78	15 524,62	22 469 776,74
. C/ 157 : Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices				
C/ 1572 Provisions pour gros entretien ou grandes révisions	0,00	0,00	0,00	0,00
. C/ 158 : Autres provisions pour charges	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	45 704 182,39	2 607 825,56	860 807,92	47 451 200,03



COMPTE FINANCIER 2023

TABLEAU SYNTHETIQUE DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES ET DES DEPRECIATIONS

31700 - CHU DIJON BOURGOGNE

Exercice 2023

RUBRIQUES	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
	Solde créditeur			Solde créditeur
Dépréciations autres que comptes financiers				
. C/ 29 : Dépréciations des immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
. C/ 39 : Dépréciations des stocks et en-cours	0,00	0,00	0,00	0,00
. C/ 49 : Dépréciations des comptes de tiers	6 957 262,99	1 384 666,72	94 863,42	8 247 066,29
Dépréciations des comptes financiers				
. C/ 59 : Dépréciations des comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	6 957 262,99	1 384 666,72	94 863,42	8 247 066,29



COMPTE FINANCIER 2023

TABLEAU SYNTHETIQUE DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES

31700 - CHU DIJON BOURGOGNE

Exercice 2023

RUBRIQUES	Subventions au début de l'exercice	Reprises déjà constatées	Montants perçus dans l'exercice et apurement de la subvention	Reprises de l'exercice et apurement de la subvention	Reste à amortir au 31/12
C/ 1311 - Etat et Etablissements Nationaux	14 947,87	14 947,87	0,00	0,00	0,00
C/ 13121 - Subv equipt - Ecoles et Inst Form Prof	1 044 712,13	396 245,71	190 174,51	93 000,51	745 640,42
C/ 13128 - Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
C/ 1313 - Départements	1 512 503,75	493 103,60	0,00	71 318,40	948 081,75
C/ 1314 - Communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
C/ 1315 - Autres collectivités et EPL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
C/ 1316 - GHT - Contributions aux investissements	112 151,47	47 251,77	229 122,19	53 884,60	240 137,29
C/ 13181 - Versts lib-exonération taxe apprentissag	1 102 884,88	1 031 146,91	29 483,00	17 703,80	83 517,17
C/ 13182 - FMESPP - FMIS	2 881 635,34	1 550 765,89	1 179 796,36	348 178,09	2 162 487,72
C/ 13183 - Fonds d'intervention régional (FIR)	280 000,00	181 609,69	500 000,00	6 666,67	591 723,64
C/ 13186 - Subvention d'investissement structurant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
C/ 13187 - MIGAC	5 813 301,00	1 912 666,06	0,00	982 555,46	2 918 079,48
C/ 13188 - Autres subventions	6 854 490,05	809 179,76	7 979 856,60	1 138 928,63	12 886 238,26
TOTAL	19 616 626,49	6 436 917,26	10 108 432,66	2 712 236,16	20 575 905,73



COMPTE FINANCIER 2023
RESTES A RECOUVRER AMIABLE ET CONTENTIEUX

31700 - CHU DIJON BOURGOGNE

Exercice 2023

	Hospitalisés et consultants	Caisses de Sécurité sociale	Etat	Départements	Autres tiers payants	Autres débiteurs
Amiable	4 577 000,15	86 549 080,30	694 845,58	318 616,43	11 797 646,98	205 481,95
Contentieux	2 390 727,03	209,04	164,00	0,00	374 225,77	69 468,21
Total	6 967 727,18	86 549 289,34	695 009,58	318 616,43	12 171 872,75	274 950,16



COMPTE FINANCIER 2023

RESTES A RECOUVRER AMIABLE ET CONTENTIEUX, AU 31 DECEMBRE, SUR HOSPITALISES ET CONSULTANTS

	Moins de 20,00 Euro		De 20,00 Euro à 100,00 Euro ¹		De 100,00 Euro à 1 000,00 Euro ²		Plus de 1 000,00 Euro		Total	
	Montant		Montant		Montant		Montant		Montant	
	Nombre de titres		Nombre de titres		Nombre de titres		Nombre de titres		Nombre de titres	
Amiable	273 112,87	19946	338 366,42	8607	821 572,43	3019	3 143 948,43	720	4 577 000,15	32292
Contentieux	66 246,36	5066	150 075,42	3650	503 375,70	1607	1 671 029,55	327	2 390 727,03	10650
Total	339 359,23	25012	488 441,84	12257	1 324 948,13	4626	4 814 977,98	1047	6 967 727,18	42942

¹ hors pièces de recouvrement égales à 100

² y compris les pièces de recouvrement égales à 100



Etat B18
ETABLISSEMENT : 317 CHU DIJON BOURGOGNE
NOM DU POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE DIJON C.H.U

COMPTE FINANCIER 2023
ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME

Indiquer le montant global

COMPTES	Balance de sortie N-1	EXERCICE N		Balance de sortie N
		Masses débitrices	Masses créditrices	
C/163 Emprunts obligataires	14 000 000,00 €	14 000 000,00 €	- €	- €
<i>C/1631 Emprunts obligataires remboursables in fine</i>	14 000 000,00 €	14 000 000,00 €	- €	- €
<i>C/1632 Opérations sur capital non échu des emprunts obligataires remboursables in fine - anticipation du remboursement en capital</i>	- €	- €	- €	- €
<i>C/1638 Autres emprunts obligataires</i>	- €	- €	- €	- €
C/164 Emprunts auprès des établissements de crédit	243 162 440,78 €	28 826 812,36 €	- €	214 335 628,42 €
<i>C/ 1641 Emprunts en euros</i>	223 382 436,78 €	28 283 479,36 €	- €	195 098 957,42 €
<i>C/ 1643 Emprunts en devises</i>	- €	- €	- €	- €
<i>C/ 1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie</i>	19 780 004,00 €	543 333,00 €	- €	19 236 671,00 €
<i>C/1645 Remboursements temporaires sur emprunts auprès des établissements de crédit</i>				
<i>C/16451 Remboursements temporaires sur emprunts en euros</i>	- €	- €	- €	- €
<i>C/16452 Remboursements temporaires sur emprunts en devises</i>	- €	- €	- €	- €
C/167 Emprunts assortis de conditions particulières	8 294 843,67 €	968 099,28 €	386 097,74 €	7 712 842,13 €
<i>C/ 1673 Prêts de l'Etat</i>	- €	- €	- €	- €
<i>C/1674 Avances remboursables du FMESPP</i>	- €	- €	- €	- €
<i>C/ 1675 Dettes - Partenariats public-privé</i>	7 988 764,87 €	929 839,43 €	386 097,74 €	7 445 023,18 €
<i>C/ 1676 Prêts des collectivités et établissements publics locaux</i>	- €	- €	- €	- €
<i>C/ 1677 Prêts des caisses d'assurance maladie</i>	306 078,80 €	38 259,85 €	- €	267 818,95 €
<i>C/ 1678 Autres prêts assortis de conditions particulières</i>				- €
C/168 Autres emprunts et dettes assimilées (sauf ICNE)	- €	- €	- €	- €
TOTAL	265 457 284,45 €	43 794 911,64 €	386 097,74 €	222 048 470,55 €

Remboursement du capital des emprunts in fine arrivés à échéance dans l'année * :	-
---	---

* ce montant est calculé à partir de la formule suivante : (D1631 -C1632) + D1632

RECAPITULATIF PAR PRETEUR (hors emprunts obligataires in fine)

Prêteur	Encours au 31/12
TOTAL	222 048 470,55 €
CDC	3 266 666,82 €
SG	14 276 695,16 €
CA	5 366 637,47 €
CE	3 598 571,31 €
Crédit Foncier	13 543 784,85 €
CRAM	267 818,95 €
CACIB ex BFT	19 236 671,00 €
Banque Postale	4 800 000,21 €
Deutsch Bank	5 000 000,00 €
SFIL CAFFIL	145 246 601,60 €
Gespace France	7 445 023,18 €

RECAPITULATIF par ligne obligataire (ventilation du compte 1631)

Ligne	Prêteur	Durée résiduelle	Type d'indexation
Néant			

PROFIL D'EXTINCTION DE TOUTE LA DETTE FINANCIERE A MOYEN ET LONG TERME EXISTANT AU 31/12/23

Exercice	Remboursement en capital	Capital restant dû
N	42 321 739,21 €	214 603 447,37 €
N+1	10 886 739,31 €	203 173 375,06 €
N+2	10 976 276,02 €	191 653 766,04 €
N+3	11 069 268,79 €	180 041 164,25 €
N+4	10 243 068,72 €	169 254 762,53 €
N+5	8 888 521,93 €	159 822 907,60 €
N+6	6 203 796,41 €	153 075 778,19 €
N+7	5 868 017,08 €	136 664 428,11 €
N+8	4 791 672,85 €	131 329 422,26 €
N+9	4 725 552,89 €	126 060 536,37 €
N+10	9 670 812,01 €	115 846 391,36 €
N+11	4 322 770,59 €	110 980 287,77 €
N+12	4 006 769,27 €	106 430 185,50 €
N+13	4 160 661,80 €	101 726 190,70 €
N+14	4 322 321,73 €	96 860 535,97 €
N+15	4 492 141,13 €	91 825 061,84 €
N+16	4 670 562,92 €	86 611 165,92 €
N+17	4 145 322,86 €	81 922 500,06 €
N+18	4 342 176,76 €	77 580 323,30 €
N+19	4 360 154,58 €	73 220 168,72 €
N+20	4 525 555,24 €	68 694 613,48 €
N+21	4 753 746,75 €	63 940 866,73 €
N+22	4 993 456,23 €	58 947 410,50 €
N+23	5 245 265,02 €	53 702 145,48 €
N+24	5 509 783,98 €	48 192 361,50 €
N+25	5 787 654,66 €	42 404 706,84 €
N+26	6 079 551,08 €	36 325 155,76 €
N+27	6 386 181,20 €	29 938 974,56 €
N+28	6 708 288,83 €	23 230 685,73 €
N+29	7 046 655,28 €	16 184 030,45 €
N+30	7 402 101,40 €	8 781 929,05 €
N+31	7 775 487,30 €	1 006 441,75 €
N+32	1 006 441,75 €	- €
N+33		
N+34		
N+35		
N+36		
N+37		
N+38		
N+39		

Etat des crédits de trésorerie

Etat Néant

Indiquer le détail par contrat

n°	numéro du contrat	date d'autorisation de la ligne ou de signature du contrat	durée du contrat (en mois)	index disponibles au 31/12/N	montant max. autorisé 31/12/N	encours moyen en N	montant des intérêts remboursés en N	encours restant dû au 31/12/N
				1		2	3	
C/519 crédits de trésorerie								
C/51931 ligne de crédits de trésorerie					-	-	-	-
					-	-	-	-
					-	-	-	-
C/51932 ligne de crédits de trésorerie liée à un emprunt								

1 : préciser le ou les index (Eonia, Euribor 1 mois etc.)
2 : encours tiré * nombre de jours du tirage /365
3 : y compris les commissions de non utilisation et autres frais payés sur l'exercice au titre de la ligne

Etat BI9

ETABLISSEMENT : 317 CHU DIJON BOURGOGNE

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE DIJON C.H.U

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME
Typologie de l'encours de dette

Structure	Indices sous-jacents	Indices zone euro (1)	Indice inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices (2)	Ecart d'indices zone euro (3)	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro (4)	Ecart d'indices hors zone euro (5)	Autres indices (6)
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	28					
	% de l'encours	60,03%					
	Montant en euros	128 825 536,00 €					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	3					
	% de l'encours	21,73%					
	Montant en euros	46 634 312,00 €					
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 cap	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	2					
	% de l'encours	18,24%					
	Montant en euros	39 143 600,00 €					
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME
Détail des opérations de couverture

Emprunt couvert				Instrument de couverture								Instrument de couverture (swap de taux)								Instrument de couverture (option)		
Emprunts couverts (pour chaque ligne indiquer le numéro de contrat)	Capital restant dû au 31/12/N	Formule de calcul du taux d'intérêt (avant couverture)	Niveau de risque selon charte "Gissler"	Organisme co-contractant	Numéro du contrat	Type de couverture	Nature de la couverture (change ou taux)	Capital restant dû couvert au 31/12/N	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Niveau de risque selon charte "Gissler" après couverture	Taux payé				Taux reçu				Niveau de l'option (en taux)	Primes (en taux)	
												Type de taux	Formule de calcul du taux d'intérêt	Taux d'intérêt	Montant des intérêts payés sur l'exercice	Type de taux	Formule de calcul du taux d'intérêt	Taux d'intérêt	Montant des intérêts reçus sur l'exercice		reçues	payées
1	2					3						4	5	6		4	5	6				
Taux fixe (total)																						
...																						
Taux variable simple (total)																						
Taux complexe (total)	44 434 311,88							44 434 311,85							2 260 061,59				2 111 673,71			
408 (ex 357)	44 434 311,88	Taux fixe 2.49% à barrière 0 sur écart EUR-CHF - EUR-USD (2.49%/0.25/0)	F-6	SOCIETE GENERALE	Swap 1 Réam	swap	taux	17 773 724,68	01/03/2011	01/03/2054	B-1	F	Taux fixe 4.95% à barrière 6% sur Euribor 12 M(Postfixé) (Marge de 0.4%)	4,95	904 024,63	C	Taux fixe 2.49% à barrière 0 sur écart EUR-CHF - EUR-USD (2.49%/0.25/0)-Taux fixe 0% à barrière -0.3804 sur écart EUR-CHF -EUR-USD (0%/0.25/-0.3804)	4,63%	844 669,48			
408 (ex 357)	44 434 311,88	Taux fixe 2.49% à barrière 0 sur écart EUR-CHF - EUR-USD (2.49%/0.25/0)	F-6	SOCIETE GENERALE	Swap 2	swap	taux	26 660 587,17	01/03/2011	01/03/2054	B-1	F	Taux fixe 4.95% à barrière 6% sur Euribor 12 M(Postfixé) (Marge de 0.75%)	4,95	1 356 036,96	C	Taux fixe 2.49% à barrière 0 sur écart EUR-CHF - EUR-USD (2.49%/0.25/0)-Taux fixe 0% à barrière -0.3804 sur écart EUR-CHF -EUR-USD (0%/0.25/-0.3804)	4,63%	1 267 004,23			
Total	44 434 311,88							44 434 311,85							2 260 061,59				2 111 673,71			

1 : Classer les emprunts selon le type de taux avant opération de couverture
2 : Pour la dernière échéance payée sur l'exercice, indiquer la formule de calcul du taux d'intérêt lorsque celui-ci est complexe, sinon la référence fixe ou variable du taux d'intérêt
3 : Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption)
4 : F : fixe ; V : variable ; C : complexe
5 : Pour la dernière échéance payée sur l'exercice, indiquer la formule de calcul du taux d'intérêt lorsque celui-ci est complexe, sinon la référence fixe ou variable du taux d'intérêt
6 : Pour la dernière échéance payée sur l'exercice, indiquer le taux d'intérêt en pourcentage

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME
Emprunts refinancés ou renégociés au cours de l'année N

Etat Néant

Etat Néant

N° du contrat d'emprunt initial	Date de signature du contrat initial	Organisme prêteur du contrat initial	N° du contrat refinancé	Date de refinancement / renégociation	Date de la 1ère échéance du prêt refinancé/renégocié	Organisme prêteur du contrat refinancé	Durée résiduelle en années (1)		Taux (2)						Capital restant dû à date de refinancement (5)		Profil d'amortissement(6)		Pénalités de sortie payées		
									Contrat initial			Contrat refinancé / renégocié									
							Contrat initial	Contrat refinancé / renégocié	Type de taux (3)	Formule de calcul du taux (4)	Niveau de risque (Charte "Gissler")	Type de taux (3)	Formule de calcul du taux (4)	Niveau de risque (Charte "Gissler")	Contrat initial	Contrat refinancé	Contrat initial	Contrat refinancé / renégocié	Total	dont autofinancé	dont recapitalisé (capitalisé)
Total															(7)						

(1) Inscrire la durée résiduelle au 31/12/N
(2) Taux à la date de refinancement / renégociation
(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)
(4) Indiquer la formule entière du calcul du taux ; si : taux complexe (type de taux = C) indiquer la formule de la phase structurée
(5) Le refinancement peut porter sur une partie seulement du prêt, les capitaux restant dus du contrat initial et renégocié peuvent donc être différents
(6) Indiquer AC pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, D pour amortissement dégressif, F pour in fine, V pour variable
(7) Le total de la colonne doit correspondre au montant comptabilisé en compte 166 sur l'exercice (crédit ou débit). Ce compte est utilisé pour enregistrer les opérations de réaménagement (refinancement s'il y a novation de contrat ou renégociation lorsqu'il y a avenant au contrat)

Etat B19

ETABLISSEMENT : 317 CHU DIJON BOURGOGNE

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE DIJON C.H.U

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETAT DE LA DETTE FINANCIERE A LONG ET MOYEN TERME

Echéancier flux de trésorerie

Catégories d'emprunts	Echéancier						
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	+ 5 ans	Total
Emprunts non structurés (cotés 1A)							
- <i>capital</i>	9 336 280,77	9 371 294,73	9 407 024,09	8 520 682,17	7 102 970,38	85 087 283,60	128 825 535,74
- <i>intérêts</i>	5 149 455,26	4 363 147,55	3 927 337,53	3 595 355,92	3 311 099,92	34 347 602,24	54 693 998,42
Emprunts structurés - risque limité (cotés 1B, 2B, 2A, 3A, 3B et 3C)							
- <i>capital</i>	827 951,05	859 348,60	892 316,03	926 931,83	963 278,42	42 164 485,95	46 634 311,88
- <i>intérêts</i>	2 320 255,41	2 246 253,85	2 204 456,62	2 168 412,21	2 135 661,75	33 391 625,14	44 466 664,98
Emprunts structurés - risque élevé (non cités ci-dessus)							
- <i>capital</i>	1 265 840,49	1 288 965,69	1 313 261,67	1 338 787,72	1 365 606,13	32 571 138,05	39 143 599,75
- <i>intérêts</i>	1 398 649,33	1 337 753,75	1 279 924,64	1 221 302,34	1 165 029,82	16 521 408,92	22 924 068,80
Emprunts "hors charte Gissler" (6F)							
- <i>capital</i>		-	-	-	-	-	-
- <i>intérêts</i>		-	-	-	-	-	-
TOTAL TOUTES CATEGORIES							
- <i>capital</i>	11 430 072,31	11 519 609,02	11 612 601,79	10 786 401,72	9 431 854,93	159 822 907,60	214 603 447,37
- <i>intérêts</i>	8 868 360,00	7 947 155,15	7 411 718,79	6 985 070,47	6 611 791,49	84 260 636,30	122 084 732,20

Etat BI10
ETABLISSEMENT : 317 CHU DIJON BOURGOGNE
NOM DU POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE DIJON C.H.U
COMPTES FINANCIERS 2023

ETAT DES PARTICIPATIONS AU 31 DECEMBRE DE L'EXERCICE

PRESENTATION GENERALE

[illegible]

Cession	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Liquidation	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Mise à disposition	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Garanties d'emprunts accordées	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Autre	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
ENGAGEMENTS RECUS par l'entité/le groupement	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Cession	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Liquidation	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Mise à disposition	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Garanties d'emprunts reçues	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Autre	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
PERSONNEL MIS A DISPOSITION PAR L'ETABLISSEMENT (en ETP et coût salarial)	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
AUTRES ELEMENTS FINANCIERS SIGNIFICATIFS	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/

l'établissement doit être détenteur, pour chaque organisme, du dernier bilan disponible et du rapport du commissaire aux comptes

Si les états financiers de l'entité/du groupement du dernier exercice clos ne sont pas disponibles lorsque l'EPS arrête ses comptes, ce dernier utilise à défaut les comptes de l'exercice précédent (mention obligatoire en annexe)

(1) Sont mentionnés à cette ligne : la détention de titres, détention d'une quote-part de capital, autre nature à préciser dans les cas où ce contrôle/ cette influence notable ne s'exprime pas par la détention de titres ou d'une quote-part de capital

(2) Sont mentionnés à cette ligne : la contribution financière annuelle, contribution en nature (mise à disposition de locaux, de personnels ou de matériels...), utilisation des moyens de l'entité/ du groupement...

(3) Sont mentionnés à cette ligne : les résultats et réserves distribuables, contribution aux charges et déficits éventuels, des dettes dans les rapports avec les tiers et en cas de retrait/ liquidation,

(4) Sont mentionnés à cette ligne : les financements externes et/ ou contribution des membres... ;

(5) Sont mentionnés à cette ligne : si la solidarité intervient en cours de vie du groupement, au moment de sa liquidation, en cas du retrait de l'EPS...

Etat BI11

ETABLISSEMENT : 317 CHU DIJON BOURGOGNE

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE DIJON C.H.U

COMPTE FINANCIER 2023

EVALUATION ET COMPTABILISATION DES STOCKS

CRPP

		Stock initial (SI) au 01/01/n	Stock final (SF) au 31/12/n	Ajustement des dépréciations			
Compte	Nature des stocks et des en-cours	(a)	(b)	Niveau initial des dépréciations au 01/01/n (c)	Reprises des dépréciations existantes (d)	Dépréciations nécessaires au 31/12/N (e)	Niveau final des dépréciations au 31/12/n (f=(c+e)-d)
C/31	Matières premières et fournitures						
C/32	Autres approvisionnements	13 029 524,43	15 248 808,94				
	<i>dont C/321 Produits pharmaceutiques et produits à usage médical</i>	6 180 859,04	7 596 109,07				
C/33	En-cours de production de biens						
C/35	Stocks de produits						
C/37	Stocks de marchandises						
C/38	Autres stocks						
TOTAL		13 029 524,43	15 248 808,94				

Il s'agit des comptes de stocks et en-cours (classe 3) du compte de résultat principal

Etat BI12

ETABLISSEMENT : 317 CHU DIJON BOURGOGNE

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE DIJON C.H.U

COMPTE FINANCIER 2023

DETAIL ET EVALUATION DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

NEANT

		Montant à l'ouverture de l'exercice n	Montant à la clôture de l'exercice n	Ajustement des dépréciations			
Compte	Situation des valeurs mobilières de placement	(a)	(b)	Niveau initial des dépréciations au 01/01/n (c)	Reprises des dépréciations existantes (d)	Dépréciations nécessaires au 31/12/N (e)	Niveau final des dépréciations au 31/12/n (f=(c+e)-d)
C/506	Obligations						
C/507	Bons du Trésor						
C/508	Autres valeurs mobilières et créances assimilées						
TOTAL							

- 3.3 -

NOTE RELATIVE AU COMPTE DE RESULTAT

Etat CR1

ETABLISSEMENT : 317 CHU DIJON BOURGOGNE

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE DIJON C.H.U

COMPTE FINANCIER 2023

ELEMENTS SIGNIFICATIFS EXPLICITANT LES COMPTES

Les faits marquants ayant impacté le déroulement de l'exercice 2023 et permettant d'éclairer contextuellement les résultats des comptes annuels ont été les suivants :

* Absence de mobilisation de la ligne de trésorerie.

* Charges constatées d'avances : réduction des mandats correspondants à la part 2024 du contrat de maintenance et de conseil mandatés par anticipation en 2023

* Produits constatés d'avances : réduction des titres correspondants à la part de la recette perçue par anticipation en 2023

* Budget G - Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) :

Les personnels non médicaux mis à disposition du GHT par l'établissement sont affectés et rémunérés sur le budget G , à l'exception de 0,05 ETP en 2023

Remboursement des charges afférentes au budget G pendant la période de clôture d'exercice (journée complémentaire) par les écritures suivantes :

* émission d'un mandat au budget G (charges de personnel médical : comptes de rémunération et comptes de charges)

* émission d'un mandat au budget G (charges de personnel non médical pour 0,05 ETP non affecté directement)

* émission d'un mandat au budget G (frais de publicité pour les marchés publics - cotisation UNI HA et RESAH)

* émission d'un titre de recettes au budget principal (compte 7087 - Remboursement frais par CRPA)

* Ouverture de comptes à terme à hauteur de 32,9 M€ au 31/12/2023 comptabilisé au compte 5162.

COMPTES FINANCIERS 2023

ETAT SYNTHETIQUE DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ET DES CONTRIBUTIONS ACCORDEES PAR L'ETABLISSEMENT

31700 - CHU DIJON BOURGOGNE

Exercice 2023

Rubriques	Montant Exercice 2023
C/ 652 Contributions aux structures de coopération autres que GHT	4 500,00
dont C/6521 : Contributions aux groupements d'intérêt public (GIP)	0,00
dont C/6522 : Contributions aux groupements d'intérêt économique (GIE)	0,00
dont C/6523 : Contributions aux groupements de coopération sanitaire (GCS)	4 500,00
dont C/6528 : Autres contributions à des structures de coopération	0,00
C/ 653 Contributions aux groupements hospitaliers de territoire (GHT)	1 504 232,43
C/ 657 Subventions	19 597,26
Dont 6571: Subventions aux associations participant à la vie sociale des usagers	9 797,26
Dont 6578: Autres subventions	9 800,00
TOTAL	1 528 329,69



COMPTE FINANCIER 2023

DETAIL DES PRODUITS DE L'ACTIVITE HOSPITALIERE

31700 - CHU DIJON BOURGOGNE

Exercice 2023

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL Principal

	MONTANT EXERCICE 2023	MONTANT EXERCICE 2022
7311 Produits de l'hospitalisation	604 858 121,90	560 514 889,94
7312 Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique - MCO	27 832 609,78	28 777 568,67
7313 Participations au titre des détenus	279 090,47	303 915,33
Sous-total compte 731 Produits à la charge de l'assurance maladie	632 969 822,15	589 596 373,94
7321 Produits de la tarification en hospitalisation complète non pris en charge par l'assurance maladie	25 930 494,60	25 064 771,94
7322 Produits de la tarification en hospitalisation incomplète non pris en charge par l'assurance maladie	3 656 433,72	4 466 712,88
7323 Produits des tarifications de l'hospitalisation à domicile non pris en charge par l'assurance maladie	0,00	786,60
7324 Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique non pris en charge par l'assurance maladie	5 331 251,75	5 394 299,05
7327 Forfait journalier	7 261 305,00	7 040 765,00
Sous-total compte 732 Produits à la charge des patients, organismes complémentaire et compagnies d'assurance	42 179 485,07	41 967 335,47
733 Produits des prestations de soins délivrées aux patients étrangers non assurés sociaux en France	6 898 091,40	6 477 083,52
734 Prestations effectuées au profit des malades d'un autre établissement	4 443 280,11	3 795 507,49
735 Produits à la charge de l'État, collectivités territoriales et autres organismes publics	0,00	0,00
Sous total compte 73 PRODUITS DE L'ACTIVITÉ HOSPITALIÈRE	686 490 678,73	641 836 300,42
7471 Fonds d'intervention régional (FIR)	29 131 396,36	26 943 183,75
7722 Produits sur exercices antérieurs à la charge de l'assurance maladie	11 864 296,36	7 507 633,63
TOTAL	727 486 371,45	676 287 117,80



COMPTE FINANCIER 2023

DETAIL DES PRODUITS DE L'ACTIVITE HOSPITALIERE

31700 - CHU DIJON BOURGOGNE

Exercice 2023

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL Annexe G

	MONTANT EXERCICE 2023	MONTANT EXERCICE 2022
7311 Produits de l'hospitalisation	90 000,00	101 224,00
7312 Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique - MCO	0,00	0,00
7313 Participations au titre des détenus	0,00	0,00
Sous-total compte 731 Produits à la charge de l'assurance maladie	90 000,00	101 224,00
7321 Produits de la tarification en hospitalisation complète non pris en charge par l'assurance maladie	0,00	0,00
7322 Produits de la tarification en hospitalisation incomplète non pris en charge par l'assurance maladie	0,00	0,00
7323 Produits des tarifications de l'hospitalisation à domicile non pris en charge par l'assurance maladie	0,00	0,00
7324 Produits des prestations faisant l'objet d'une tarification spécifique non pris en charge par l'assurance maladie	0,00	0,00
7327 Forfait journalier	0,00	0,00
Sous-total compte 732 Produits à la charge des patients, organismes complémentaire et compagnies d'assurance	0,00	0,00
733 Produits des prestations de soins délivrées aux patients étrangers non assurés sociaux en France	0,00	0,00
734 Prestations effectuées au profit des malades d'un autre établissement	0,00	0,00
735 Produits à la charge de l'État, collectivités territoriales et autres organismes publics	0,00	0,00
Sous total compte 73 PRODUITS DE L'ACTIVITÉ HOSPITALIÈRE	90 000,00	101 224,00
7471 Fonds d'intervention régional (FIR)	0,00	0,00
7722 Produits sur exercices antérieurs à la charge de l'assurance maladie	0,00	0,00
TOTAL	90 000,00	101 224,00



- 3.4 -

AUTRES INFORMATIONS

Etat A11

ETABLISSEMENT : 317 CHU DIJON BOURGOGNE

COMPTE FINANCIER 2023

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE DIJON C.H.U

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AUTRES QUE LES INSTRUMENTS DE COUVERTURE DE LA DETTE A LONG TERME

Raison sociale du cocontractant	Nature du contrat	Date du contrat	Durée du contrat	Redevances payées		Redevances restant à payer selon échéances				
				de l'exercice	cumulées	Moins de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total restant	Prix d'achat résiduel
GESPACE France	Bail Emphytéotique Hospitalier pour la plate forme hospitalière d'approvisionnement	* 25/05/2007 ** 30/06/2009	25 ans	1 371 818,76 € hors prime assurances et TF 34 997,19 € soit 1 406 815,95 € tout inclus	19 829 524,06 €					
				Ri		899 153,28 €	4 495 766,40 €	4 046 189,76 €	9 441 109,44 €	
				Rs **		479 401,44 €	2 397 007,20 €	2 157 306,48 €	5 033 715,12 €	
Total				1 406 815,95 €	19 829 524,06 €	1 378 554,72 €	6 892 773,60 €	6 203 496,24 €	14 474 824,56 €	

Raison sociale du cocontractant	Nature du contrat	Date du contrat	Durée du contrat	Dotations Totales	Dotations reçues et comptabilisées	Dotations restants à recevoir
Contrat de soutien à l'investissement	Art.50 Loi financement de la sécurité sociale 2021	31/12/2021	10 ans	66 574 044,00 €	26 629 616,00 €	39 944 428,00 €
Contrat de soutien à l'investissement	sous réserve de notification ARS	31/12/2021	10 ans	2 000 000,00 €	- €	2 000 000,00 €
Contrat de soutien à l'investissement	sous réserve de notification ARS	31/12/2021	10 ans	1 300 000,00 €	- €	1 300 000,00 €
Total				69 874 044,00 €	26 629 616,00 €	43 244 428,00 €

Etat A12

COMPTE FINANCIER 2023

ETABLISSEMENT : 317 CHU DIJON BOURGOGNE

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE DIJON C.H.U

HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Informations administratives et financières		Honoraires	
NOM DE L'ORGANISME	Ernst & Young Audit	MARCHE	Marché public n° 210021
FORME JURIDIQUE	SAS à capital variable	PRESTATION	Mission de commissariat aux comptes
ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL	1-2, place des saisons 92400 Courbevoie Paris La Défense 1	HONORAIRES	Mission de commissariat aux comptes au titre de l'exercice 2023 (selon lettre de mission) = 121 071 € HT
NATURE D'ACTIVITÉ	Commissariat aux comptes, expertise comptable		

TABLEAU SYNTHETIQUE DES EFFECTIFS

		Budget H	Budget B	Budget E	Budget C	Budget P	Budget A	Budget G	TOTAL
		ETP moyens rémunérés au 31/12/2023	ETP moyens rémunérés au 31/12/2023	ETP moyens rémunérés au 31/12/2023	ETP moyens rémunérés au 31/12/2023	ETP moyens rémunérés au 31/12/2023	ETP moyens rémunérés au 31/12/2023	ETP moyens rémunérés au 31/12/2023	ETP moyens rémunérés au 31/12/2023
Personnel médical	Praticiens hospitaliers	319,42	1,00	1,40				1,05	322,87
	Personnels enseignants et hospitaliers titulaires	98,11							98,11
	Attachés et attachés associés en triennal et en CDI	15,09							15,09
	Anciens praticiens contractuels et praticiens contractuels en CDI	0,30							0,30
	TOTAL 1 - PERMANENTS	432,92	1,00	1,40	0,00	0,00	0,00	1,05	436,37
	Anciens praticiens contractuels et praticiens contractuels en CDD	60,14						0,50	60,64
	Assistants et assistants associés	45,47						1,00	46,47
	Praticiens enseignants et hospitaliers non titulaires et temporaires	69,99							69,99
	Anciens praticiens à recrutement contractuel et praticiens contractuels sans renouvellement de droits (pour les contrats < 3 mois)								0,00
	Attachés et attachés associés en CDD	5,58							5,58
	Praticiens associés	13,72							13,72
	Sous-total (1)	194,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,50	196,40
	Internes	629,15		1,42					630,57
	Etudiants	802,99		0,10					803,09
	Docteurs juniors	121,84							121,84
	Sous-total (2)	1 553,98	0,00	1,52	0,00	0,00	0,00	0,00	1 555,50
	Intérim médical								
	TOTAL 2 - NON PERMANENTS	1 748,88	0,00	1,52	0,00	0,00	0,00	1,50	1 751,90
	Personnel médical affecté à l'établissement								
	Total 3 - Personnel extérieur médical (hors intérim et vacations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL PERSONNEL MEDICAL (1+2+3)	2 181,80	1,00	2,92	0,00	0,00	0,00	2,55	2 188,27
Personnel non médical- Titulaires et stagiaires	Personnels administratifs	536,38	0,56	3,20	10,69		1,84	4,23	556,90
	dont personnels de direction	15,36							
	Personnels des services de soins	2 834,86	20,54	108,68	33,14	0,00			2 997,22
	dont infirmiers (IDE, ISG, IADE, IBODE, Puer)	1 450,09	7,28	23,10	5,53				
	dont Aide-Soignant	744,10	7,90	64,78	0,58				
	Personnels éducatifs et sociaux	33,90		0,26		0,50			34,66
	Personnels médico-techniques	296,26	0,30	1,14					297,70
	Personnels techniques et ouvriers	539,74	0,85	9,87	4,00		3,00		557,46
	Total 1	4 241,14	22,25	123,15	47,83	0,50	1,84	7,23	4 443,94
	Personnels administratifs	106,41	0,39	0,44	2,62	1,00		8,84	119,70
Personnel non médical - Contrats à durée indéterminée	Personnels des services de soins	564,10	7,09	27,91	1,80	4,06			604,96
	dont infirmiers (IDE, ISG, IADE, IBODE, Puer)	206,96	0,65	2,55	1,22				
	dont Aide-Soignant	152,28	5,91	16,72	0,42				
	Personnels éducatifs et sociaux	15,31		0,70		0,50			16,51
	Personnels médico-techniques	67,03					1,00		68,03
	Personnels techniques et ouvriers	225,72			1,00	1,72		7,45	235,89
	Total 2	978,57	7,48	29,05	5,42	7,28	0,00	17,29	1 045,09
	TOTAL 4 - PERMANENTS (1+2)	5 219,71	29,73	152,20	53,25	7,78	1,84	24,52	5 489,03
	Personnels administratifs	60,03			0,68			0,23	60,94
	Personnels des services de soins	104,05	3,10	6,48	0,15	0,32			114,10
Personnel non médical - Contrats à durée déterminée et autres	dont infirmiers (IDE, ISG, IADE, IBODE, Puer)	15,47			0,15				15,82
	dont Aide-Soignant	17,21	1,30	2,68					21,19
	Personnels éducatifs et sociaux	6,48		0,02					6,50
	Personnels médico-techniques	31,05							31,05
	Personnels techniques et ouvriers	118,27		0,13		1,00			119,40
	Sous total CDD	319,88	3,10	6,63	0,83	1,32	0,00	0,23	331,99
	Intérim non médical								
	Total 3 - CDD et INTERIM	319,88	3,10	6,63	0,83	1,32	0,00	0,23	331,99
	Contrats soumis à disposition particulière	0,56							0,56
	Apprentis	18,89							18,89
	Total 4	19,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19,45
	TOTAL NON PERMANENTS (3+4)	339,33	3,10	6,63	0,83	1,32	0,00	0,23	351,44
	Personnel affecté à l'établissement								
	TOTAL 5 - PERSONNEL EXTERIEUR (hors intérim et vacations)								
	Total Personnel non médical (1+2+3+4+5)	5 559,04	32,83	158,83	54,08	9,10	1,84	24,75	5 840,47
	TOTAL Personnel médical + Personnel non médical	7 740,84	33,83	161,75	54,08	9,10	1,84	27,30	8 028,74

Totaux	
	ETP moyens rémunérés au 31/12/2023
Personnel médical	2 188,27
Personnel non médical - Titulaires et stagiaires	4 443,94
Personnel non médical - Contrats à durée indéterminée	1 045,09
Personnel non médical - Contrats à durée déterminée et autres	351,44
Personnel non médical	5 840,47
Total	8 028,74

Etat A14

ETABLISSEMENT : 317 CHU DIJON BOURGOGNE

COMPTE FINANCIER 2023

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE DIJON C.H.U

EVENEMENT POSTERIEURS A LA CLOTURE SIGNIFICATIFS

Des compléments de financements 2023 notifiés par l'ARS Bourgogne-Franche-Comté en mars 2024 ont été pris en compte dans le compte financier 2023.

Etat A15

ETABLISSEMENT : 317 CHU DIJON BOURGOGNE

COMPTE FINANCIER 2023

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE DIJON C.H.U

INFORMATION SUR LES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX

Etat Néant

TABLEAU DES PROVISIONS REGLEMENTEES, DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES ET DES DEPRECIATIONS

RUBRIQUES	A détailler (*)	JUSTIFICATIONS					
		Montants au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	Motifs de maintien au passif	Observations : motifs de constitution et de reprise
		1	2	3	4=1+2-3	5=4-1	
Provisions réglementées							
C/142 : Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations		32 771 843,80		33 479,00	32 738 364,80		Provision liée aux surcoûts du projet Bocage Central et PTB et reprise liée au projet EHPAD.
C/144 : Provisions réglementées pour propre assureur		0,00			0,00		
Provisions pour risques et charges							
C/151 : Provisions pour risques	oui						Provision liée à l'allocation d'aide au retour à l'emploi et aux contentieux des ressources humaines.
C/ 1511 provisions pour litiges		5 993 513,00	342 318,00	356 541,00	5 979 290,00		
C/ 1518 autres provisions pour risques		5 633 440,00	277 802,00		5 911 242,00		
C/152 : Provisions pour risques et charges sur emprunts		0,00			0,00		
C/153 : Provisions pour charges de personnel liées à la mise en œuvre du compte épargne temps (CET)	oui						
C/ 1531 personnel médical		13 560 916,81	18 716,78	488 742,30	13 090 891,29		
C/ 1532 personnel non médical		20 516 312,58	1 968 988,78	15 524,62	22 469 776,74		
C/157 : Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices		0,00			0,00		
C/158 : Autres provisions pour charges		0,00			0,00		
Dépréciations autre que comptes financiers :							
C/29 : Dépréciation des immobilisations		0,00			0,00		
C/39 : Dépréciation des stocks et en-cours		0,00			0,00		
C/49 : Dépréciation des comptes de tiers		6 957 262,99	1 384 666,72	94 863,42	8 247 066,29		
Dépréciation des comptes financiers :							
C/59 : Dépréciation des comptes financiers		0,00			0,00		
TOTAL		85 433 289,18	3 992 492,28	989 150,34	88 436 631,12		

Etat IC2

ETABLISSEMENT : 317 CHU DIJON BOURGOGNE COMPTE FINANCIER 2023

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE DIJON C.H.U

**METHODES UTILISEES POUR LE CALCUL DES AMORTISSEMENTS
DES IMMOBILISATIONS ENTREES DANS LE PATRIMOINE AU COURS DE L'EXERCICE**

	Méthodes (1)	Durée (2) ou Taux (3)	Observations (4)
Immobilisations			
Batiments	Linéaire	- 45/30/15/10 ans	
Matériel	Linéaire	- 7/5 ans	
Matériel biomédical	Linéaire	- 7/5 ans	
Matériel informatique	Linéaire	- 7/5 ans	
Outillage	Linéaire	- 10/7 ans	
Automobiles et matériel roulant	Linéaire	- 10/6/3 ans	
Mobilier	Linéaire	- 15/7/6/5 ans	
Matériel de bureau	Linéaire	- 5 ans	
Agencements et installations	Linéaire	- 15/10 ans	
Logiciels	Linéaire	- 5 ans	

(1) mode d'amortissement linéaire, dégressif, dégressif à taux décroissant appliqué à une valeur constante, variable

(2) Durée d'amortissement pratiquée pour l'ensemble des biens d'une même catégorie

(3) $Taux = 100 / durée * 1/100$

(4) préciser notamment les changements de méthode par rapport à l'exercice précédent

Etat IC3
ETABLISSEMENT : 317 CHU DIJON BOURGOGNE
NOM DU POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE DIJON C.H.U

COMPTE FINANCIER 2023

gestion patrimoniale et financière

Détail et évaluation des valeurs mobilières de placement NEANT

Comptes	A détailler (*)	Situation des VMP à l'ouverture de l'exercice n			Situation des VMP à la clôture de l'exercice n			Test sur dépréciations			Ajustement des dépréciations			
	Titres	Valeur unitaire comptable à l'ouverture de l'exercice (a)	Quantité (b)	Montant à l'ouverture de l'exercice (c=axb)	Valeur unitaire comptable à la clôture de l'exercice (d)	Quantité (e)	Montant à la clôture de l'exercice (f=dxe)	valeur actuelle des VMP à la clôture de l'exercice** (α)	Moins value latente(h=f-g)	Plus value latente (i=g-h)	Niveau des dépréciations au 01/01/n (j)	Reprises des dépréciations existantes (k)	Constatation des dépréciations nécessaires (l)	Niveau des dépréciations au 31/12/n (m=(j+l)-k)
C/506 Obligations	-													
C/507 Bons du Trésor	-													
C/508 Autres valeurs mobilières et créances assimilées	-													
TOTAL														

(*) à détailler par titre
(**) La valeur actuelle est égale à la valeur de marché si l'établissement décidait de céder ce titre au 31/12/n.

Etat IC4

ETABLISSEMENT : 317 CHU DIJON BOURGOGNE

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE DIJON C.H.U

COMPTE FINANCIER 2023

**ETAT DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION ET DES CONTRIBUTIONS
ACCORDEES PAR L'ETABLISSEMENT**

Bénéficiaires	Objet de la subvention	Montant versé
Amicale sportive et culturelle du personnel du CHU	Financer les différentes sections sportives, activités courantes de l'association	6 000,00
Association Lire à l'Hôpital	Achats de livres divers pour la bibliothèque des malades	3 100,00
	et celle du personnel	790,00
Association Nationale des Retraités Hospitaliers	Défense des intérêts matériels et moraux des agents hospitaliers admis à la retraite	800,00
Amicale sportive et culturelle du personnel du CHU	Groupe biodiversité	1 500,00
Amicale sportive et culturelle du personnel du CHU	Chorale CHUCHOTIS	1 500,00